

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Monsieur Eric ROSTANG, attaché principal d'administration de l'État, est nommé secrétaire général de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Fait à Aix-en-Provence, le 1<sup>er</sup> Septembre 2015.



**Professeur Rostane Mehdi,  
Directeur.**